

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

V – 01.01/FRA

Révision: 15-04-2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: **CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : **Propergols.**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur:

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

DPD-classification (Directive
1999/45/CE): **F+a;R12A**

CLP-classification (Règlement
(CE) no 1272/2008): **Aerosol 1;H222 Aerosol 1; H229**

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R et H.

Effets nocifs les plus graves :

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige.

De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions d'avertissement:

Danger



Phrases H:

Aérosol extrêmement inflammable (H222)

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur (H229)

Phrases P:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer (P210)

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition (P211)

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.(P251)
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C
(P410/412)

2.3. Autres dangers :

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants :

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistr. 1272/2008	CAS/ Numéros CE	Substance	DSD-classification (Directive 67/548/CEE)/ CLP-classification (Règlement (CE) no	w/w%	Rem.
-	115-10-6 204-065-8	Oxyde de diméthyle (ether méthylique)	Fx;R12 Flam. Gas 1;H220 Press. Gas;H280	20-50 .	-
-	75-28-5 200-857-2	Isobutane (contenant < 0.1 % Butadiène (203-450-8))	Fx;R12 Flam. Gas 1;H220 Press. Gas;H280	20-50 .	.
-	74-98-6 200-827-9	Propane ---	Fx;R12 Flam. Gas 1;H220 Press. Gas liq.	20-50 .	.

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R et H.

SECTION 4: Premiers secours :

4.1. Description des premiers secours :

- EN CAS D'INHALATION :** Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
- EN CAS D'INGESTION :** Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
- EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU :** Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
- EN CAS DE CONTACT AVEC YEUX:** Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- EN CAS DE BRULURES :** Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
- Autres informations :** En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

L'inhalation du produit atomisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.
Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes : En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1. Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle:

Composant :	Valeur limite d'exposition	Observations
Oxyde de diméthyle (éther méthylique)	VME: 1000 ppm VME: 1920 mg/m3	-

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juillet 2012.

Observations:

-

Méthodes de mesure :

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau : Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire : Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Type de filtre : AX. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques :**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat :	Aérosol
Couleur :	Clair
Odeur :	Faible Solvant
Seuil olfactif :	Aucune donnée
pH (solution à utiliser) :	Aucune donnée
pH (concentré) :	Aucune donnée
Point de fusion/point de Congélation :	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Min. -42.2 °C Max. -11.7 °C
Point d'éclair :	-104.4 °C
Taux d'évaporation :	> 1 (ethyl ether = 1)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures : limites d'explosivité :	1.8 vol% - 18 vol%
Pression de vapeur :	524 kPa gauge @ 21.1 °C
Densité de vapeur :	1.8
Densité relative :	0.6
Solubilité :	Aucune donnée
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune donnée
Température de décomposition :	Aucune donnée
Viscosité :	Aucune donnée
Propriétés explosives :	Aucune donnée
Propriétés comburantes :	Aucune donnée
9.2. Autres informations :	Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité :**10.1. Réactivité :**

Réagit avec : Oxydants forts/ Acides/ Métaux.

10.2. Stabilité chimique :

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol.
Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.
Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures > 50 °C.
Oxydants forts/ Acides/ Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques :**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :**

Toxicité aiguë - par voie orale : Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par voie orale : Le produit n'a pas besoin d'être classé. Pas de données d'essai disponibles.

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

Toxicité aiguë - par inhalation :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Corrosion/irritation cutanée :	Peut être légèrement irritant. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Irritation momentanée. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Mutagenicité sur les cellules germinales :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition unique STOT :	L'inhalation du produit atomisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition répétée STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances
12.2. Persistance et dégradabilité :	Potentiellement dégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
12.3. Potentiel de bioaccumulation :	Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.
12.6. Autres effets néfastes :	Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :	Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne pas jeter les aérosols avec les autres déchets, même une fois qu'ils sont vides. Les aérosols doivent être envoyés à la déchetterie municipale de déchets chimiques avec les caractéristiques techniques spécifiées ci-dessous.
---	---

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

Réipients de type aérosol:

Code CED: 16 05 04 Gaz en réipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit:

Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport :**ADR/RID**

14.1. Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

14.4. Groupe d'emballage : -

Numéro d'identification du danger : -

Code tunnel : D

14.5. Dangers pour l'environnement : Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

ADN

14.1. Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

14.4. Groupe d'emballage : -

14.5. Dangers pour l'environnement : Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

Dangers environnementaux dans les bateaux citernes :**IMDG**

14.1. Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

14.4. Groupe d'emballage : -

14.5. Dangers pour l'environnement : Le produit n'est pas un Polluant Marin (MP).

Groupe de séparation des matières du code IMDG :**ICAO/IATA :**

14.1. Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

14.4. Groupe d'emballage : -

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL

14.5. Dangers pour l'environnement : Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Aucune.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC. Ne s'applique pas.

SECTION 15: Informations réglementaires :

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières : DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposants de manière nuisible à ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations :

Des modifications ont été réalisées 2, 3, 14, 16.
dans les paragraphes suivants :

Explication des abréviations : PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Méthode de classification : Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Phrases R : R12 Extrêmement inflammable.
R12A Extrêmement inflammable.

Phrases H : H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Formation : Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produit lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

CARTOUCHE GAZ POUR SPRAYER PREVAL